

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3392

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ex-Département - Individualisation

complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3392

commission principale: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) ex-Département - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service: Direction générale déléquée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En référence à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Métropole de Lyon a approuvé par délibération du Conseil n° 2015-0580 du 21 septembre 2015 son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), présentant la stratégie de mise en accessibilité aux personnes handicapées de ses ERP. Le 5 janvier 2016, l'Ad'AP de la Métropole a été approuvé par l'État.

L'Ad'AP de la Métropole concerne un patrimoine complexe et important de 337 ERP pour lesquels il convient d'engager des travaux échelonnés sur 3 périodes : 2016-2018, 2019-2021, 2022-2024.

La délibération susvisée a également confirmé un engagement financier initialement inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements de la Métropole (PPI) 2015-2020 de 11,3 M€, se répartissant entre le patrimoine de l'ex-Département (8,7 M€ pour les collèges, les Maisons de la Métropole -MDM-, les parcs de Parilly et de Lacroix Laval, le Musée gallo-romain, etc.), et le patrimoine issu de l'ex-Communauté urbaine (2,6 M€ pour l'Hôtel de Métropole, le Centre d'échanges de Lyon Perrache, les cimetières communautaires, etc.). Deux autorisations de programme ont ensuite été individualisées (délibération du Conseil n° 2015-0866 du 10 décembre 2015) :

- n° 0P28O5022, accessibilité des ERP ex-Communauté urbaine, 1 300 000 €TTC en dépenses,
- n° 0P28O5022A accessibilité des ERP ex-Département, 2 500 000 € TTC en dépenses.

Par ailleurs, les opérations de restructuration ou de transfert d'ERP (déménagements) dans des bâtiments répondant aux normes d'accessibilité, financées sur des autorisations de programme individualisées par projet, pourront contribuer également à la mise en œuvre de l'Ad'AP. Enfin, des crédits pris sur des opérations récurrentes permettent de financer des adaptations plus ponctuelles.

L'Ad'AP approuvé le 5 janvier 2016 privilégie une approche globale de traitement par établissement, de son accès sur le domaine public jusqu'à chaque service ouvert au public dans l'établissement :

- accès aux bâtiments : rampes, visiophones, largeurs de porte, signalétique, etc.,
- cheminements intérieurs : traitement des escaliers, création ou mise aux normes d'ascenseurs, suppression des obstacles dans les circulations, etc..
- création ou mise en conformité des sanitaires, vestiaires et douches, etc.

Les opérations de mise en accessibilité sont délicates à monter et à conduire :

- travaux "embarqués" : désamiantage, règlementation incendie, interventions sur la structure du bâtiment, etc.,
- intervention de plusieurs corps d'état : maçons, serruriers et métalliers, plombiers, électriciens, etc.,
- la plupart du temps, les chantiers ont lieu en site occupé.

En fin d'année 2018, 18 ERP ont été mis en accessibilité, 34 mises en accessibilité sont en cours de travaux, et 11 sont en cours d'étude.

À ce jour, l'autorisation de programme n° 0P28O5022A dédiée à la mise en accessibilité des ERP ex-Département a été affectée essentiellement à des travaux réalisés dans les collèges.

Afin d'assurer la programmation des opérations de mise en accessibilité sur la période 2019-2021 pour les établissements restant à traiter, et en conformité avec les engagements de la Métropole vis-à-vis de l'État dans le cadre de l'Ad'Ap, il convient de procéder à une individualisation complémentaire de 3 000 000 € TTC. Elle permettra la poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap, notamment, dans les MDM compte tenu du futur schéma de territorialisation qui devrait permettre de mieux adapter l'offre de service aux personnes à mobilité réduite (transferts, déménagements de locaux, etc.) ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale;

DELIBERE

- 1° Approuve le programme de travaux complémentaire de mise en accessibilité des ERP ex-Département.
- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme global P28 fonctionnement de l'institution pour un montant de 3 000 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 300 000 € en 2019,
- 1 200 000 € en 2020,
- 1 500 000 € en 2021,

sur l'opération n° 0P28O5022A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 500 000 € en dépenses et 455 375 € en recettes.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.